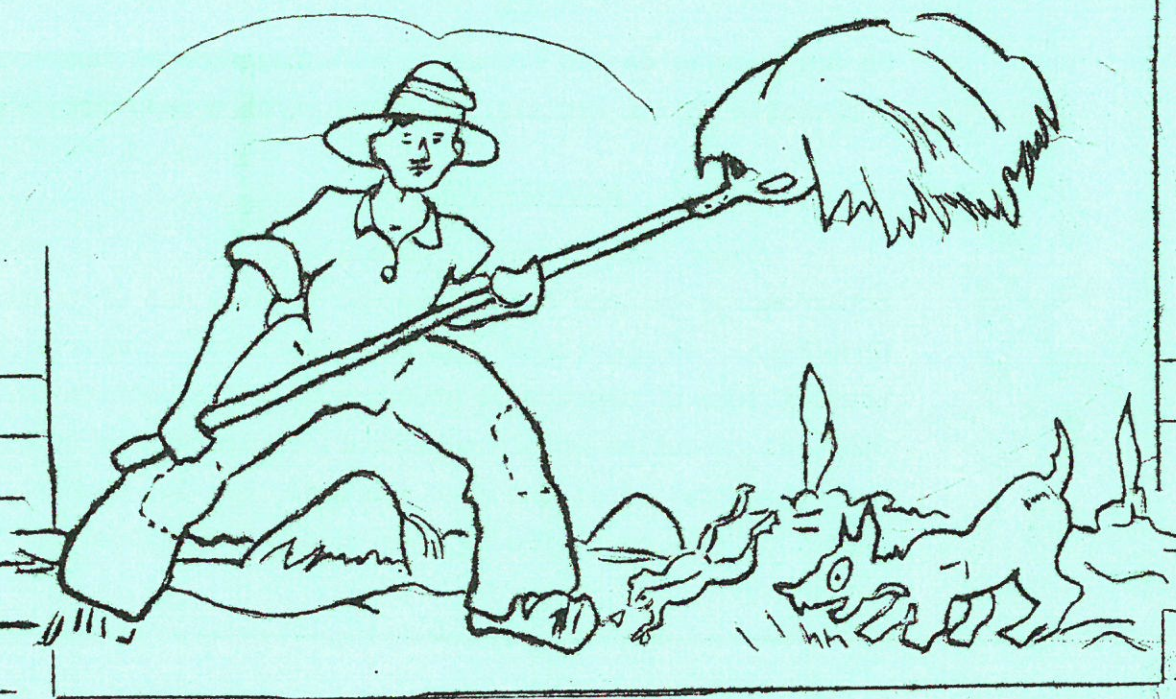
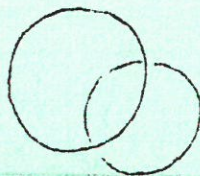


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE JUIN 89 N°258

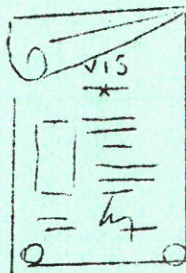


**** LA VIE DU VILLAGE ****



♦ Mariage: Nous apprenons avec plaisir le mariage, le 24 Juin à Raon-l'Etape, de Dominique COSSIN, papetier, domicilié 23, rue du Général Paradis à THIAVILLE/Meurthe, avec Melle Nathalie PIROZZI, couturière, domiciliée H.L.M. de la Vierge à Raon-l'Etape.

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux et nos sincères félicitations aux parents.



**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

18 Juin:	Tournoi de football	F.R. Thiaville
30 Juin:	Voyage du Club de l'Amitié	Club Amitié
2 juillet:	Rallye automobile	F.R. Thiaville
3/28 Juillet:	Ruche enfantine	A.F. Thiaville
14 juillet:	Fête Nationale	Lachapelle

**** DON ****

Un don anonyme de 100 Francs a été enregistré en faveur du Centre Communal d'Action Sociale. Un grand merci à la personne généreuse.



**** ECHARDONNAGE ****

Comme chaque année à pareille époque, il est rappelé que l'échardonnage est une obligation qui résulte des dispositions du Code Rural. Il appartient aux propriétaires, fermiers, métayers, usufructiers et usagers de procéder à la destruction des chardons dans les parcelles qu'ils possèdent, exploitent ou dont ils ont la jouissance, ainsi que dans les haies qui les bordent, et ce, autant de fois qu'il faudra pour empêcher la floraison des chardons



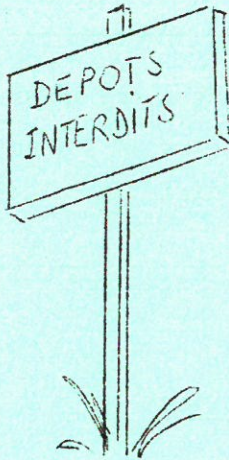
TROTTOIRS ET CANIVEAUX... AVEZ-VOUS FAIT LE GRAND NETTOYAGE D'ETE...?



**** RAPPEL ****

Est-il utile d'indiquer (une fois encore) que les dépôts divers sur le domaine public sont interdits, sauf autorisation préalable de la Mairie?

.../...



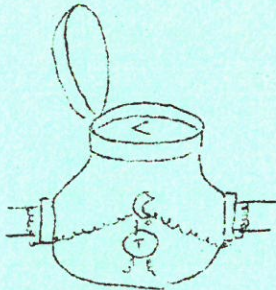
Cette autorisation est toujours très limitée dans le temps lorsqu'elle est accordée. Une dérogation cependant à tous les habitants: un mois pour les affouages livrés par le transporteur désigné par la commune.

L'interdiction s'applique quelque soit la nature du dépôt, d'une part, du domaine public d'autre part.

Elle vaut également pour les usoirs, ces bandes de terrains situées entre les maisons et la voirie. Dans le cadre de la protection de l'environnement, la législation prévoit également diverses interdictions sur les terrains privés visibles depuis les rues.

Merci d'y penser...

**** COMPTEURS D'EAU ****



Monsieur NEUHAUSER, garde-champêtre, procédera au cours des prochaines semaines au relevé des compteurs et à leur plombage.

Merci de rendre l'accès facile au compteur.

Après les divers rappels effectués, après distribution dans chaque foyer de l'arrêté municipal concernant l'eau et l'assainissement, les dispositions prévues en cas de non fonctionnement, d'absence de compteur, etc... seront appliquées.



FLEURIR VOTRE MAISON . . . C'EST FLEURIR VOTRE VIE QUOTIDIENNE . . .



**** PARVIS DE L'EGLISE ****

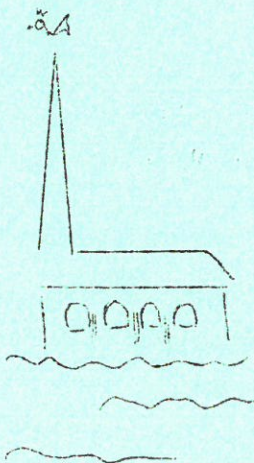
Les vitraux, même protégés par un grillage, ne supportent pas les chocs. Dites à vos enfants et adolescents que le football, le tennis et autres jeux du même type, comme l'envoi de cailloux et autres projectiles, sont interdits.

**** PAYS DE BACCARAT ****

Il reste encore quelques brochures illustrées sur les 19 communes rurales du canton, dont THIAVILLE/Neurthe, au prix de 100 Francs.

Cette brochure est abondamment illustrée et reproduit des cartes postales anciennes. S'adresser en Mairie.

.../...



** BOIS DE CHAUFFAGE **

La Commune de DENEUVRE dispose de bois de chauffage. Le stère de hêtre est vendu 180 Francs plus la conduite, le stère de chêne 160 Francs plus la conduite.

Si vous êtes intéressé, adressez-vous directement à la Mairie de DENEUVRE, téléphone 83 75 45 23.

** PROVERBES DE JUIN **

<u>En patois</u>	<u>Traduction</u>
1.- Lè Saint-Guiaûte Bèille des srèyhhes.	La Saint-Claude Donne des cerises.
2.- S'è pû è lè Saint-Médârd Lè o n'bou prè d'vin O mainche di larte.	S'il pleut à la Saint-Médard Si on ne boit pas de vin On mange du lard.
3.- Lè Saint-Jean Drange lo temps ou lo rma.	La saint-Jean Dérange le temps ou le remet.
4.- Saint-Pierre et Saint-Paul pyeuviours N'y é, po èprè, trente jòus dangereux.	St-Pierre et St-Paul pluvieux Il y a, pour après, 30 jours dangereux.
5.- Pyeuyche è lè Saint-Avit, Fâ dèmeuniyé eul vin jesusqu'on bèri.	Pluie à la Saint-Avit Fait diminuer le vin jusqu'au baril.

** BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION **

Ce petit poème sur le Bicentenaire nous est offert par Madame Elisa KARLE.

1789 - 1989

Grand combat fratricide
Pour prendre la Bastille
Et instaurer la République

Les fleurs de lys, ils ont fauché
Ainsi que les grands privilèges
La guillotine a beaucoup fonctionné
Pour supprimer la Royauté

Les Droits de l'homme ont institué
Et nous ont donné la Liberté
C'est pourquoi ce 14 juillet
On fête avec fastes le Bicentenaire.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

FOYER RURAL: TENNIS DE TABLE.

Résultats de fin de saison: Excellente performance de Thiaville à la coupe des Secteurs à Chanteneux. Notre club a remporté le Challenge, mis en jeu chaque année, avec une confortable avance sur le 2ème: Chanteneux, et le 3ème: Bertrichamps. En catégorie Espoirs, PETTOVEL David s'est incliné en finale alors que DEDRAY et SIMON s'étaient fait sortir en quart de finale.

En Honneur: finale 100 % thiavilloise; MARCOT Alexis s'est incliné face à FALINE Frédéric (21-18; 24-22). Ce joueur est une possible recrue pour la saison prochaine. N'ayant pas joué depuis deux ans (alors qu'il était classé 50), il s'est entraîné seulement quinze jours avant ce tournoi et mis à l'essai à l'occasion de ce tournoi.

En Excellence: ABRIOU Pierre (de Gérardmer, mais qui possède une carte de Foyer Rural de Thiaville) venu en renfort, s'est incliné lui aussi en finale.

Le 2 Avril, PETTOVEL David a remporté le tournoi de Baccarat en catégorie Espoirs.

Le 16 Avril, 9 joueurs participaient au Championnat de Lorraine des Foyers Ruraux à Einville, un tournoi de haut niveau. BERTHIER en quart de finale et MARCOT en huitième de finale ont été battu par des joueurs de Metz.

Le 21 Mai, une vingtaine d'habitants du village ont participé au tournoi de Thiaville.

En Féminines: Mme DIVOUX a battu en finale Mme GIROUX: 20-22; 21-14; 21-11)

En vétérans: HUMBERT Roger a battu POIREL Didier: 21-9; 16-21; 21-9.

En Espoirs: COUTY Philippe l'a emporté sur BERNARD Philippe: 21-13; 15-21; 22-20.

En Honneur: revanche de l'an dernier: BERTHIER Raphaël a battu MARCOT Alexis: 21-12; 21-18. COSSIN Christophe et MARCOT Christophe s'étaient inclinés en demi-finale.

Pour ce tournoi, il n'y avait pas la quantité, mais il y avait la qualité (voir les scores serrés des rencontres).

Objectif atteint en championnat pour la 1ère équipe, à savoir la montée en Départementale 2. Cette équipe, invaincue, termine avec 7 points d'avance sur le 2ème: Saint-Roch, qui monte également en D. 2, 3ème: La Houssière, 4ème: Anould, 5ème: SRD Saint-Dié.

La deuxième équipe, en D. 3 A, termine 5ème de son groupe, après avoir longtemps fait partie du groupe de tête: 1er: Saint-Roch, 2ème: CIM Saint-Dié, 3ème: Vexaincourt, 4ème: La Petite Raon, 5ème: Thiaville, 6ème: Moyennoutier...

Bon résultat également de l'Equipe Espoirs qui termine 2ème de son groupe derrière Bertrichamps.

COSSIN Christophe (équipe 1) a été le joueur le plus constant du club avec 47 victoires pour 48 matches.

MARCOT Christophe finit meilleur joueur de la 2ème équipe avec 36 victoires pour 48 matches.

En Espoirs, DEBRAY Thomas a terminé meilleur joueur avec 20 victoires en 25 matches.

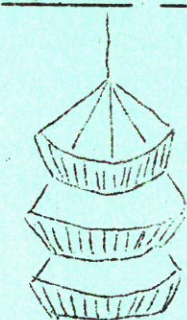
Félicitations à ces joueurs ainsi qu'à l'Equipe première qui accède en Départementale 2.

Les joueurs qui veulent s'inscrire pour la saison prochaine peuvent le faire dès maintenant auprès des responsables du club: Messieurs COSSIN, au lotissement Bellevue.

B . C .

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.

DERNIERE MINUTE



**** FETE CANTONALE ****

Cette fête cantonales s'est déroulée le 11 Juin. Malgré toutes les difficultés rencontrées, en particulier le peu d'enthousiasme de certains... pour ne pas dire davantage... ce fut un succès et le chef-lieu de canton fut envahi par la foule.

La réussite fut totale et chacun en gardera un excellent souvenir.

Je ne citerai aucun nom, mais les Thiavilloises et Thiavillois qui se sont investis dans cette opération et qui ont participé trouveront ici l'expression de mes remerciements et de ma gratitude. Ils ont permis, en effet, que Thiaville soit présent et marque par là la place qui est naturellement sienne dans notre canton. Merci encore.

M . J .

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE.

THIAVILLE ET LA REVOLUTION DE 1789.

LE CAHIER DE DOLEANCES DE FAGNOUX COMMENTAIRE (suite et fin)

De même se dégage une méfiance vis à vis des comptables au point de vue honnêteté (y avait-il des malversations?)

Les gens de LA CHAPELLE et de FAGNOUX ont des idées politiques plus avancées que celles des villages environnants.

FAGNOUX.

" Aujourd'hui quinzième mars 1789 en L'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée en conséquence de la Lecture qui nous a été faite au prône de la messe paroissiale, Suivant La Lettre du Roy concernant les Etats généraux Sont comparus tous les habitants de la Communauté de fagnoux au Domissil de Sébastien Martin Maire et Syndic de l'Assemblée Municipalle Lesquels habitans sont compris dans les Rôles des impositions Laquelle communauté est composée de onze feüs Lesquels ont fait pour obéir aux ordres de Sa Majesté et La Lecture et publication qui nous a été faite cejourd'hui à la messe de paroisse par Monsieur L abbé Campin vicaire à la Chapelle en outre avons choisis à la pluralité des Voix pour députés Sébastien Martin et Etienne Poirson qui nous ont promis de porter aladitte assemblée Leprésent proces verbal et le cahier de doléance.

fait audit fagnoux Les ans et Jours avant dit et ont signé

nicolas philippe	gabriel coltat	J Colin
etienne poirson	député	Sébastien Martin maire et Syndic

Pilot Greffier. "

(A.D.M.M. 57 B)

LE CAHIER DE DOLEANCES COMMUNAUTE DE THIAVILLE

Les habitants de la dite Communauté, étant assemblés, ont formé les plaintes et délibérations ci-dessous:

Article 1.- La distribution des biens de l'Eglise est bien mal faite: le Clergé, tant séculier que régulier, possède près d'un cinquième du royaume; ils ne payent autre chose que le don gratuit (1); le moyen de soulager le peuple est de pensionner les religieux; le reliquat de leurs revenus serait employé à acquitter les dettes de l'Etat, et, après cette extension, ce serait autant

.../...

de levé sur les peuples; il faudrait cependant avoir égard aux pauvres curés ou vicaires de campagne qui n'ont pas assez pour faire la charité, même aux plus indigents de leurs paroissiens (2).

Article 2.- La Noblesse possède aussi beaucoup de biens; les privilèges dont elle jouit l'exemptent de toutes impositions, si ce n'est de vingtièmes, ce qui est un abus; parce que si elle est consacrée par état au service de Sa majesté, elle est bien dédommée par les pensions qu'elle obtient par le mérite ou par le temps; le moyen de soulager le Tiers-Etat est de l'imposer.

Article 3.- La Ferme (3) cause au Tiers Etat le plus grand préjudice possible: il ne peut se procurer aucune denrée, qu'il ne paye des droits très considérables; de village à autre il faut des acquits: ce n'est pas là être Français, puisque l'on n'est pas libre. Cette province est un pays assez ingrat: pour le faire fructifier, il faudrait beaucoup de bestiaux, et, par l'engrais qu'ils feraient, l'on aurait lieu d'espérer de retirer le fruit de ses peines; mais comment élever des bestiaux avec du mauvais foin ou fourrage, que nous pourrions rendre bon par le moyen du sel? Mais il nous est impossible de nous en procurer la quantité nécessaire au prix exorbitant que la Ferme nous en fait payer, tandis qu'il est chez nous et qu'on le passe aux provinces étrangères à vil prix et à grands frais; c'est ce qu'on appelle être dans un dur esclavage; en conséquence, nous prions Sa Majesté de nous donner la préférence.

Article 4.- Les Maîtrises (4) sont encore des corps bien à charge au public par les sommes qu'elles exigent pour la marque de nos pois. N'est-il pas affreux que, pour une marque de 25 arpents (5) elles perçoivent cent soixante livres et quelquefois plus? Il y a un moyen facile de les faire exploiter à moindre frais, ou par la municipalité ou par quelqu'un autre personne publique. Quel inconvénient y aurait-il à les supprimer, puisqu'elles peuvent être entièrement remplacées soit pour la marque ou pour les causes contentieuses que la justice ordinaire pourrait fort bien connaître?

Article 5.- La justice mérite encore d'être réformée, soit à cause de son éloignement (6), qui donne souvent de la difficulté aux pauvres gens de se procurer leurs bons droits, soit à cause des sommes qu'il faut employer pour obtenir sentence ou arrêt.

(1): somme versée au Roi par le Clergé, sans proportion avec la richesse de l'Eglise.

(2): les curés ne touchaient pas toute la dîme payée par les habitants, ils n'en avaient qu'une partie: souvent les 3/5.

(3): L'organisation des Impôts. Dans beaucoup de villages, il y avait un Bureau de la Ferme où un employé encaissait les différentes sommes payées. La circulation des marchandises n'est pas libre.